

EDITORIAL

Le roi du Maroc chef de file de la lutte contre l'extrémisme

Dr Zeina el Tibi
Présidente déléguée de l'OEG



Le Roi Mohammed VI du Maroc a adressé un important discours à la nation, le 20 août 2016, à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple (pour la libération du Maroc). Le souverain a constaté la pertinence du modèle marocain qui est en train de réussir et de séduire. Dans ce discours de combat, il a affirmé sa détermination à lutter contre les facteurs de radicalité et les tentations terroristes. La parole du Roi qui est Commandeur des Croyants et seul habilité à fixer le cap du champ religieux est de première importance aussi bien au Maghreb qu'en Afrique noire et plus largement auprès du monde musulman compte tenu de la réussite du modèle marocain.

Les fanatiques sont les vrais mécréants

Le Roi a d'abord réaffirmé les principes fondamentaux de l'Islam du juste milieu qu'il incarne. Sur ce point le message est sans ambages: il dénonce la supercherie et le mensonge des obscurantistes déviants qui déshonorent la religion. À cet égard, le souverain chérifien a été très clair: « Ceux qui incitent au meurtre et à l'agression, qui excommunient indûment les gens et qui font du Coran et de la Sunna une lecture conforme à leurs intérêts, ne font que colporter le mensonge au nom de Dieu et du Prophète... C'est cela la vraie mécréance. »

Par ailleurs le Roi a condamné le fanatisme et le terrorisme en affirmant que « les terroristes qui agissent au nom de l'islam [...] sont des individus égarés condamnés à l'enfer pour toujours. Ils instrumentalisent certains jeunes musulmans, plus particulièrement en Europe, et exploitent leur méconnaissance de la langue arabe et de l'islam véridique pour relayer leurs messages

erronés et leurs promesses dévoyées ». Il a rappelé que la notion de « jihad » n'est « envisageable que par nécessité d'autodéfense, et non pour commettre un meurtre ou une agression ».

Pour un front commun

En outre, le discours royal a condamné vigoureusement le meurtre d'un prêtre dans l'enceinte d'une église en Normandie par deux terroristes le 26 juillet, il a déclaré que c'est « est une folie impardonnable ». En conséquence, le Roi appelle toutes les croyances à constituer un front commun pour lutter contre le fanatisme: « Face à la prolifération des obscurantismes répandus au nom de la religion, tous, musulmans, chrétiens et juifs, doivent dresser un front commun pour contrecarrer le fanatisme, la haine et le repli sur soi sous toutes les formes ».

Le roi Mohammed VI s'est également adressé à la diaspora marocaine en invitant les Marocains de l'étranger, vivant en Europe et dans le reste du monde, à se faire les « défenseurs d'un islam tolérant et pacifique » en restant attachés aux véritables valeurs de leur religion et à leurs traditions séculaires face un phénomène extrémiste qui leur est étranger ». Selon le souverain les Marocains résidant à l'étranger doivent toujours être « en première ligne parmi les défenseurs de la paix, de la concorde et du vivre-ensemble dans leurs pays de résidence respectifs ».

Le rôle indispensable du Maroc

Le discours du Roi est un acte important pour déjouer les extrémistes de tout bord qui rêvent de promouvoir le choc des civilisations prédit par Huntington et les néoconservateurs états-uniens. Il s'inscrit dans la continuité de l'Islam modéré, de l'entente entre les religions et du rôle leader du Maroc en la matière.

Comme le soulignait Charles Saint-Prot, directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques de Paris, lors de l'émission de grande écoute « Bourdin direct » sur RMC, le 23 août, « le Maroc est un pays équilibré, il est à la fois traditionnel, attaché à ses traditions nationales et religieuses, et progressiste et très ouvert pour aller en avant. C'est le sens du message du Roi Mohammed VI qui est aussi le partenaire privilégié et indispensable du monde occidental pour lutter contre l'extrémisme. Il faut bien voir que nous avons besoin du Maroc car c'est le seul pays qui a une expertise en la matière et c'est le seul pays qui offre un partenariat loyal et fiable pour lutter contre l'extrémisme. Le Maroc est un rempart contre les déviations extrémistes. Nous avons besoin de ce Maroc stable, ferme et clair qui sait prendre ses responsabilités et qui est un acteur de premier ordre pour la stabilité des deux côtés de la Méditerranée ».

L'IRAN PRINCIPAL FAUTEUR DE TROUBLES AU PROCHE-ORIENT



Alors que le carnage se poursuit en Syrie et que de graves accusations sont portées contre le régime d'Assad et ses parrains iranien et russe

quant à la perpétration de crimes de guerre, comme cela a encore été le cas au début août 2016 lors de bombardements au chlore contre les quartiers civils d'Alep (photo), il convient de rappeler le rôle de l'Iran qui est le principal fauteur de troubles au Proche-Orient.

Comme le note L'opposante syrienne, Souheir Atassi dans *Le Monde* du 10 août 2016, « le régime iranien use de la Syrie comme arrière-cour pour sa politique de création d'une zone d'influence dans la région, un axe réunissant les extrémistes chiïtes dont les contours vont de Téhéran à Sanaa, via Bagdad, Damas et Beyrouth ». C'est pourquoi les miliciens iraniens (pasdarans) sont, avec leur satellite libanais du Hezbollah, les principaux et indispensables soutiens du régime assassin.

Cet égard, on ne peut que déplorer, comme Souheir Atassi, « la politique de complaisance des puissances occidentales, en particulier des États-Unis, vis-à-vis des crimes du régime iranien en Syrie ». Une fois de plus, après la destruction de l'Irak, les États-Unis portent une lourde responsabilité dans les drames de la région en raison d'une politique brouillonne qui les conduit à soutenir pêle-mêle les fauteurs de trouble iraniens, les milices marxisto-séparatistes kurdes de l'YPG liées au PKK terroriste ou le régime sectaire de Bagdad.

Dans son édition du 25 août 2016, *Le Monde* revenait sur ce qui a été le tournant de la guerre en Syrie: la véritable

trahison d'Obama qui a refusé le plan français d'intervention contre le régime syrien en août 2013. Une fois de plus, les États-Unis sont venus au secours du régime Assad et ont montré leur accointance secrète avec l'Iran. L'accord sur le nucléaire et la levée des sanctions contre le régime de Téhéran, en juillet 2015, n'ont fait que confirmer le revirement états-unien en faveur du régime des ayatollahs qui est pourtant l'État le plus dangereux de la région.

Tout ceci est d'autant plus grave que Téhéran – à la différence de Moscou qui ne veut que préserver ses intérêts stratégiques – est viscéralement attaché à la survie du régime syrien car les Iraniens savent que celui-ci – qui ne représente même pas les 7 ou 8 % de Syriens membres de la secte alaouites – ne peut survivre que grâce à l'Iran dont il est l'obligé. C'est pourquoi, Téhéran s'emploie à empêcher tout règlement de paix en Syrie dont tout le monde sait qu'il ne peut que conduire à l'élection d'Assad et de ses sbires. Comme en Irak, les dirigeants iraniens font en Syrie la politique du pire, favorisant sciemment les conflits artificiels entre chiïtes et sunnites, et favorisant, d'une manière tout aussi cynique, la montée en puissance de jusqu'aboutistes comme ceux de Daech.

Comme l'écrit encore Souheir Atassi, tant qu'on ne s'opposera pas sérieusement au régime iranien il sera impossible d'éradiquer la crise du terrorisme au Proche-Orient et en Europe, tant il est vrai que le régime iranien et Daech sont les deux facettes d'une même médaille.

Charles Saint-Prot

*Directeur général de l'Observatoire
d'études géopolitiques*

SUD SOUDAN : LE SÉPARATISME A FAIT LE LIT DU TRIBALISME ET DE LA DÉSTABILISATION

Les massacres qui ont ensanglanté le Soudan du Sud depuis la sécession de 2011 sont la conséquence de la guerre que se livrent les tribus ethniques Dinka et Nuer, les deux principales ethnies du pays. Le président Salva Kiir est Dinka alors que Riek Machar, son vice-président, est Nuer. Mais, il faut bien voir que, par-delà des conflits ethniques, c'est la création de cet État sécessionniste et peu viable qui a provoqué la crise et envenimé les relations entre les diverses tribus. À la tête de la communauté la plus nombreuse, les Dinka, Salva Kiir a voulu confisquer le pouvoir. Il a surtout mis en place un régime marqué par l'incompétence et la corruption.

Une certaine propagande consiste à prétendre que Khartoum soutiendrait les Nuers afin de conserver une influence dans la région du sud. C'est une analyse à courte vue. En effet, si la rébellion fut surtout organisée par des Dinkas, notamment le colonel Garang qui avait fondé l'Armée de libération du peuple soudanais (SPLA), il faut rappeler que Garang avait signé l'Accord de paix dans un esprit de concorde nationale et pour mettre fin à une longue période de guerre civile dans la partie méridionale du Soudan. Garang qui avait sa maison dans la banlieue de Khartoum ne voulait pas d'une sécession mais préconisait une sorte de fédéralisme et un rééquilibrage des pouvoirs pour une meilleure participation des sudistes qui auraient joui d'un statut autonome dans le cadre d'un Soudan uni. Garang a trouvé la mort en 2005 lors d'un accident mystérieux à bord d'un hélicoptère ougandais. On remarquera que l'Ouganda est le pays africain le plus proche d'Israël fervent partisan du séparatisme du sud Soudan. En tout cas la disparition de Garang a placé en première ligne des intrigants plus soucieux de leurs propres intérêts que de ceux des Soudanais. Encouragés par les États-Unis, via l'activisme des Églises évangélistes relayant la politique des États-Unis, et Israël, ces hommes ont voulu la sécession intervenue en 2011, laquelle a été un fiasco.

Ouvrant la voie à la régression et à la déstabilisation, le séparatisme a donc conduit à une situation désastreuse pour les populations. Dès la sécession, des épurations ethno- raciales d'envergure ont été constatées. En décembre 2013, des combats ont éclaté dans Juba, ouvrant la voie à une première phase de guerre civile faisant des dizaines de milliers de morts jusqu'en août 2015. Plus d'un million de personnes ont fui leurs habitations. En 2016, on assiste à de nouveaux affrontements entre les partisans de Salva Kiir et ceux de Riek Machar, qui a été destitué, alors que la Mission de l'ONU au Soudan du Sud, Minuss, est bien entendu dépassée par les événements. En outre, le séparatisme a perturbé les équilibres géopolitiques de cette partie de l'Afrique, favorisé la déstabilisation et compromis la sécurité régionale. Il est d'ailleurs symptomatique que les dirigeants de l'État croupion du sud Soudan aient noué des liens avec toute sorte de bandes activistes séparatistes – dont le Polisario - qui font courir la menace d'une désintégration du continent.

LE JAPON, UNE PUISSANCE INDISPENSABLE POUR LES ÉQUILIBRES RÉGIONAUX



La politique actuelle du Premier ministre japonais, Shinzo Abe, vise définitivement à permettre à son pays de rejouer un rôle international majeur dans les années à venir.

On ne songe ici évidemment pas seulement à la promesse de ce même Premier ministre d'un investissement japonais de 30 milliards de dollars (27 milliards d'euros) en Afrique sur les trois prochaines années, dont 10 milliards dans le développement des infrastructures. Cette promesse, qui concerne tant les investissements publics que privés, a été faite par le Premier ministre, à Nairobi, lors de l'ouverture en août 2016 de la sixième conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (Ticad), conférence couramment appelée « sommet Japon-Afrique ». Une trentaine de chefs d'État participent à la Ticad, dont les principaux axes de travail sont l'industrialisation de l'Afrique, l'amélioration des soins de santé ainsi que la stabilité d'un continent miné par de nombreuses crises. Y seront également signés plus de 70 protocoles divers et accords commerciaux entre le Japon et l'Afrique. On ne peut que se réjouir de cet activisme de la diplomatie japonaise sur le continent africain, tant il s'agit d'un contre-point bienvenu à la domination chinoise et à la trop grande timidité européenne.

Cette volonté de réaffirmation de la puissance japonaise s'est également retrouvée lors de la réunion récente, le 24 août 2016, à Tokyo des ministres des affaires étrangères nippon, chinois et sud-coréen. À cette occasion, le Japon y a vigoureusement dénoncé le tir par la Corée du nord d'un missile balistique depuis un sous-marin qui est « entré dans la zone d'identification de défense aérienne du Japon ». Dans cet espace, tous les avions doivent normalement s'identifier auprès des autorités locales nippones. Le premier ministre japonais a dénoncé dans ce tir « une sérieuse menace pour la sécurité du Japon, un acte irresponsable qui ne peut être toléré ». Cette nouvelle provocation nord-coréenne vis-à-vis du Japon ne peut que consolider la légitime détermination de Shinzo Abe d'infléchir la portée de l'article 9 de la Constitution de 1946, entrée en vigueur en 1947, en vue de doter le Japon des moyens juridiques et institutionnels d'assurer une politique de défense consolidée.

On rappellera que, dans son article 9, la Constitution dispose : « Le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ainsi qu'à la menace ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux. Pour atteindre ce but, il ne sera jamais maintenu de forces terrestres, navales et aériennes, ou autre potentiel de guerre. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu. » C'est ce droit que le gouvernement Abe souhaite rétablir dans un contexte régional particulièrement troublé. Seulement, la Constitution japonaise, fortement rigide, ne peut être modifiée qu'avec les deux tiers des voix de chacune des chambres de la Diète (Chambre des représentants et Chambre des conseillers), approbation qui doit elle-même être obligatoirement suivie d'un référendum. C'est la raison pour laquelle, lors de son premier mandat, M. Abe n'avait pas souhaité directement modifier

l'article 9. Il a davantage cherché à obtenir une plus grande souplesse parlementaire en modifiant l'article 96, afin de pouvoir faire adopter des « amendements constitutionnels » à la majorité simple.

Devant les difficultés rencontrées, le dirigeant japonais s'est alors lancé dans une « réinterprétation » de l'article 9 par le biais de l'adoption de deux lois en mai 2015 sur la paix et la sécurité et les Forces japonaises d'autodéfense. Elles incluent, notamment, une clause dite d'autodéfense collective, en vertu de laquelle les forces d'autodéfense peuvent intervenir pour protéger un pays ami en difficulté dans un conflit, sans qu'il y ait une menace directe sur le territoire du Japon. Cette clause élargit ainsi l'interprétation de l'article 9.

Que prévoient plus précisément ces deux lois ?

L'une modifie dix lois existantes en matière de sécurité pour lever diverses restrictions pesant sur les Forces d'autodéfense (FAD), y compris l'interdiction de longue date implicite dans l'article 9 de la Constitution japonaise portant sur la légitimité de l'autodéfense collective. L'autre permet au Japon de déployer les FAD à l'étranger afin de fournir un soutien logistique aux opérations militaires autorisées par les Nations Unies, impliquant une force étrangère ou multinationale. Ces lois prévoient donc le passage d'une doctrine de sécurité fondée sur l'autodéfense individuelle à une doctrine d'autodéfense collective qui permettra au Japon de venir en aide à des pays alliés, et notamment aux États-Unis liés par un traité de sécurité avec le Japon depuis 1960.

Plusieurs scénarios d'engagement sont évoqués. Ainsi, si le golfe Persique se trouvait miné par une puissance ennemie, le Japon pourrait y déployer des navires pour dégager les lignes de communication, en vertu de ses besoins en approvisionnements énergétiques, notamment pétroliers. Autre cas de figure, le Japon pourra participer à des opérations de maintien de la paix (OMP) internationales en envoyant des forces qui pourraient désormais fournir un appui logistique et éventuellement protéger des travailleurs étrangers sur place, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. L'intervention armée pour le sauvetage d'otages japonais est également devenue possible. Lors des débats parlementaires, Shinzo Abe a ainsi rappelé l'ampleur de la menace terroriste, soulignant, qu'en janvier 2013, dix otages japonais avaient été tués à l'usine de gaz Ain Amenas en Algérie par un groupe terroriste, dans des circonstances d'ailleurs très troubles.

Ces différents cas de figure envisagés marquent une rupture sensible par rapport à la politique du Japon en matière de défense depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Ces lois s'inscrivent en effet dans le cadre du projet de société souhaité par le Premier ministre M. Abe, appelé « le beau Japon », pour reprendre le titre de son livre. Ce projet politique global d'essence patriotique s'articule autour d'une nouvelle loi fondamentale sur l'éducation qui revêt une forte connotation patriotique insistant sur « l'amour du pays natal », d'une loi de « protection des secrets d'État » de décembre 2013, qui accentue la lutte contre les « ennemis de l'intérieur »...

Le contexte régional est caractérisé par la montée des tensions, notamment les gesticulations de la Corée du nord et l'activisme de Pékin en mer de Chine, où les prétentions de Pékin ont d'ailleurs été désavouées par la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, le 12 juillet 2016. Face à ses défis, Shinzo Abe a compris que le Japon devait se donner les moyens de ne plus seulement être une grande puissance économique, mais également être un acteur politique et diplomatique de premier plan. Loin de s'en inquiéter les autorités françaises et européennes devraient bien davantage y voir l'opportunité de la construction de nouveaux partenariats diplomatiques en vue de consolider la paix mondiale.

Thierry Rambaud
Professeur des universités

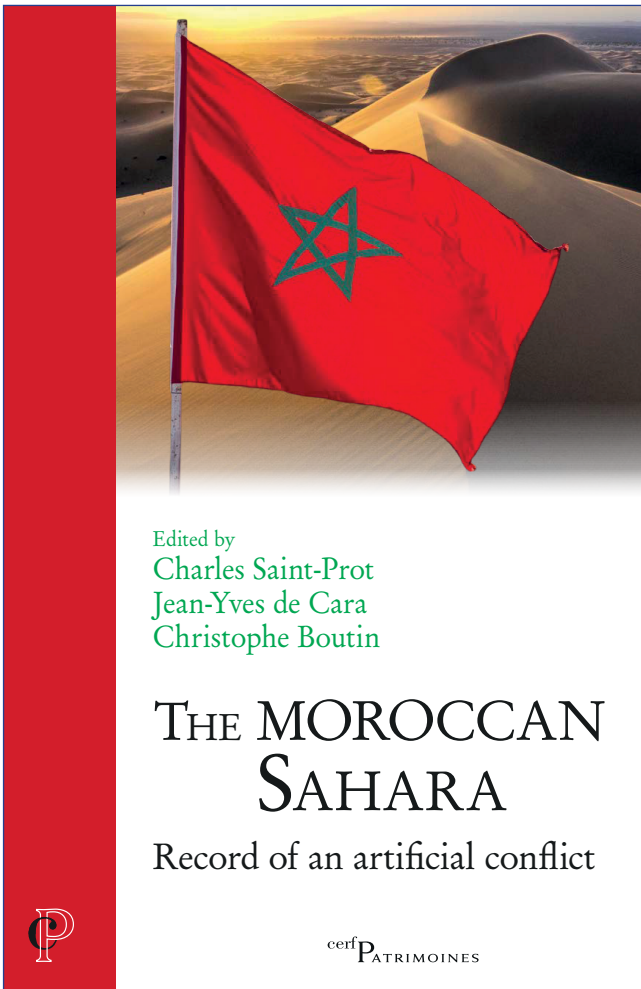
ACTIVITÉS OEG

WISSAM ALAOUITE À CHARLES SAINT-PROT

Charles Saint-Prot, chercheur spécialiste du monde arabe et de l'Islam, directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques, a été promu officier dans l'ordre du Wissam alaouite par Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc, lors de la Fête du Trône à Tétouan, le 30 juillet 2016.

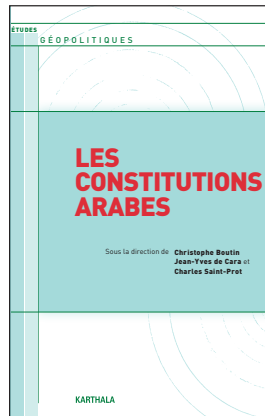


THE MOROCCAN SAHARA



L'ouvrage *Sahara marocain. Le dossier d'un conflit artificiel* paru aux éditions du Cerf, est traduit en anglais sous le titre *The Moroccan Sahara. Record of an Artificial Conflict*. Il sera présenté aux États-Unis et en Grande-Bretagne par les codirecteurs de la publication.

LES CONSTITUTIONS ARABES



Depuis 2011, du Maghreb au Golfe arabe, peu de pays arabes ont échappé à des évolutions politiques qui ont souvent conduit à des bouleversements juridiques, notamment constitutionnels. Au regard des enjeux posés par les évolutions des pays arabes, l'optique d'un ouvrage consacré aux constitutions de ces pays ne pouvait être strictement juridique, l'approche devant embrasser les champs plus vastes de la géopolitique. Cet ouvrage co-publié par l'Observatoire d'études géopolitiques et le Centre Maurice Hauriou de l'Université Paris

Descartes, propose un état des lieux et une réflexion sur les évolutions de chacun des 22 États de la Ligue arabe. Au rappel des principales dispositions constitutionnelles s'ajoutent une présentation du cadre politique, une analyse de la pratique institutionnelle et un bilan des avancées ou des blocages que l'on peut constater.

Les Constitutions arabes, direction de Christophe Boutin, Jean-Yves de Cara et Charles Saint-Prot, éditions Karthala, collection « études géopolitiques », 342 p.

Contributions de: Christophe Boutin, Jean-Yves de Cara, Emilio Dabed, Michel Degoffe, Michel de Guillenmidt, Alain Laquière, Philippe Lauvaux, Frédéric Pons, Michel Raimbaud, Thierry Rambaud, Frédéric Rouvillois, Charles Saint-Prot.

UPM: « FEMMES POUR LA MÉDITERRANÉE »

Zeina el Tibi, présidente déléguée de l'OEG, participe à la Troisième Conférence de haut niveau de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'autonomisation des femmes « Femmes pour la Méditerranée: Moteur de développement et de stabilité », 10 et 11 octobre 2016 à Barcelone. Elle modère la séance « Les femmes, actrices essentielles contre l'extrémisme et la radicalisation ».



L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique. Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à **Paris**, un bureau à **Beyrouth** pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, et des correspondants sur les cinq continents.

Directeur : Charles Saint-Prot

Présidente déléguée : Zeina el Tibi

Président du Conseil scientifique : Jean-Yves de Cara

Direction des programmes : Christophe Boutin

Direction des études : Thierry Rambaud et Frédéric Rouvillois

Siège de l'OEG

14 avenue d'Eylau - 75016 Paris

T. +33 (0)1 77 72 64 27 et 28

F. : +33 (0)1 77 72 64 29

etudesgeo@yahoo.com

www.etudes-geopolitiques.com

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h30 à 18 h